



**Commune de Le Verdon-sur-Mer**

## **AVIS AU PUBLIC**

---

### **Prescription de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Le Verdon-sur-Mer**

---

Par arrêté n° 100-10-23 en date du 5 octobre 2023, M. le Maire du Verdon-sur-Mer a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Le Verdon-Sur-Mer, en application des articles L. 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 à R. 153-21 du Code de l'urbanisme, ledit arrêté est affiché en mairie pendant un mois, et mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les projets de modification portent sur :

- Les occupations et utilisations du sol interdites et soumises à des conditions particulières en zone UX et 1AUX.
- Les règles de stationnement en zone UX et 1AUX.
- L'orientation d'aménagement et de programmation « zone portuaire ».

Les modalités de la mise à disposition du public du dossier correspondant seront précisées par délibération du conseil municipal et seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.